

Journée de rentrée des internes de médecine générale à Lyon T3

Pr Sylvie Erpeldinger
Pr Laurent Letrilliart



STAGES et CHOIX

Informations

- Organisation administrative du CUMG:

<file:///C:/Users/erpel/Downloads/Organisation%20administrative%203e%20cycle%202022-2023.pdf>

- Accès au coordonnateur :

coordination.mg@univ-lyon1.fr

- Situations particulières:

<https://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/media/49785/download?inline>

- Choix des stages
- Disponibilité :
 - 6 mois à 1 an
 - 2 mois avant au minimum le début du semestre concerné
- Inter CHU, DOM-TOM ,Etranger
 - 6 mois à 1 an
 - 4 mois avant au minimum le début du semestre concerné

- Surnombre :
 - Maternité ; Maladie; handicap.
 - Validant
 - Non validant
 - Un seul étudiant en surnombre par service
 - Pas en stage chez le praticien
- Imposition
 - N'est pas considéré comme imposé l'étudiant devant obligatoirement choisir un type de stage mais ayant la possibilité de choisir dans au moins 2 terrains de stage du type concerné
 - Une seule fois pour chaque étudiant au cours de son cursus

Fléchages

- Pathologie grave (certificat du médecin du travail de l'Université ou des HCL) ;
- Projet personnel engageant justifié (par exemple, sportif de haut niveau...) agréé en commission des stages) ;
- Dans le cadre d'un stage ambulatoire de niveau 2 et d'un projet professionnel documenté (CESP et/ou projet d'installation concret avec justificatifs).
- Aucun stage ne peut être fléché consécutivement deux fois.

- 1 FST dure 2 semestres de Novembre à Octobre
- Avoir validé la première année de la phase d'approfondissement
- En fin de phase d'approfondissement peut faire une demande de FST **à la condition qu'il n'ait pas encore validé son DES**
- Demande au plus tard le 30 juin à la coordonnatrice du DES de médecine générale
- Places limitées et définies par région

-
- Douleur
 - Soins palliatifs
 - Médecine du sport
 - Médecine scolaire
 - Médecine légale et expertises médicales
 - Addictologie
 - Allergologie <https://allergolyon.fr/fst-maladies-allergiques/>
 - Pathologie du sommeil
 - Médecine polyvalente

Les stages

- Réunion d'accueil des internes en début de stage avec objectifs pédagogiques définis
- Temps de travail 48h / Semaine
- Repos de Sécurité
- Médecin du travail

-
- 2 demi-journées par semaine de formation:
 - ½ journée sous la responsabilité du coordonnateur
 - ½ journée de travail personnel
 - Lissées sur 6 mois
 - Information
 - Ne pas rester seul !
 - Evaluation

- **Pour les Congés annuels (CA) :**

- Un interne a droit à un congé annuel de 25 jours ouvrés.
- Une semaine de congés annuels du lundi au dimanche correspond à la prise de 5 jours de congés.

- **Pour les jours formation**

(formation autonome et formation coordonnateur, FA et FC dans GTmed) :

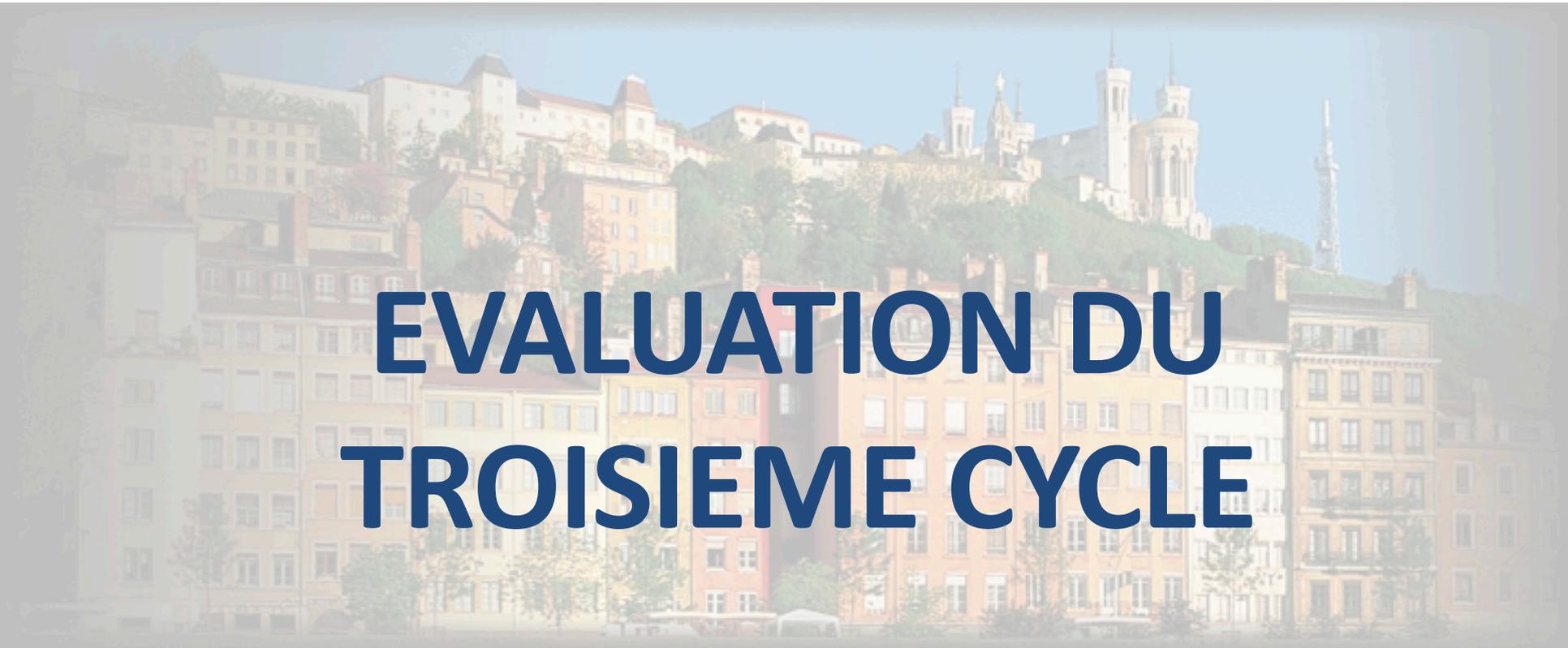
- L'interne dispose de deux demi-journées par semaine : 26 jours au total sur le semestre à poser soit en demi-journée soit en journée (13 FA et 13 FC)
- Les demi-journées de formation sont à poser par l'interne via GTMED par Intranet, sans nécessité de validation du responsable de planning dans l'outil.
- **Aux HCL**, possibilité de les regrouper sur des jours consécutifs

En résumé

- **Pour une semaine de vacances (du lundi au dimanche) => il faut poser 5 CA**
- **Il n'y a pas de jour de formation décompté ni de samedi matin.**
- **Les FA et FC doivent être posés pour être décomptés.**

- Obligatoire
- 20 Journées au cours du semestre
- Convention à faire signer en amont du stage
- Document avec signature des 20 journées
 - A montrer aux MSU
 - A envoyer au CUMG

- Presque 40 stages le semestre prochain
- Service agréé MG
- Organisation fastidieuse
- Possible: Urgences et SASPAS
- Même service non recommandé
- Pas de fléchage



EVALUATION DU TROISIEME CYCLE

Validation du DES

- ✓ Validation de la phase socle
- ✓ Les séminaires et ateliers proposés pendant la phase d'approfondissement
- ✓ Une journée thèse recherche **ou** symposium
- ✓ 6 séances de F.M.C.
- ✓ 1 RSCA par an

Validation du DES

- **Le document de synthèse :**
présentation écrite et orale
illustrant les compétences acquises
et colligées dans le « *portfolyon* »